



Commune de GAS

10 Rue de l'Ecole

28320 GAS

☎ 02.37.31.55.13

mairiedegas@gmail.com

AVIS

Appel à partenariat



Publié le 2/05/2018 par voie d'affichage et sur le site internet

CCAS de la Commune des GAS

Personne responsable de l'appel à partenariat : Madame BRACCO Maire et Présidente du CCAS de Gas

Objet de l'appel à partenariat

Mise en place d'une couverture santé négociée par le CCAS qui permettra à tous les administrés de la commune de GAS, sous réserve qu'ils justifient de leur qualité de résident de la Commune, qui le souhaitent à des conditions tarifaires promotionnelles.

Les organismes sont invités à télécharger le cahier des charges sur la *sur le site internet de la commune de GAS* www.gas-mairie.info

Date limite de réception des offres

Le Jeudi 31 Mai 2018 à 12H00 à Mme la Présidente du CCAS de la Commune de GAS 10 Rue de la Mairie 28320 GAS sous enveloppe.

Mention sur l'enveloppe : « Consultation pour une mutuelle communale pour les habitants de GAS ».

Critères d'attribution des offres :

La notation se fera sur 20.

La sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse s'effectuera selon les critères pondérés suivants : Critères		Pondération
Note 1	Qualité du dossier de présentation et détails de l'offre simple et modulable pour s'adapter à toutes les situations	20%
Note 2	Proposer un produit complémentaire santé de qualité adapté en fonction des besoins de tous les habitants de la commune sans limite d'âge, sans période de carence, ni questionnaire de santé. Remise tarifaire en pourcentage <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les personnes âgées de 60 ans et plus ▪ Pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles ▪ Pour les autres 	50%
Note 3	Modalités de proximité et disponibilité	30%

Demande de renseignements administratifs ou techniques / Adresse de transmission des offres

CCAS de la Commune des GAS

10 rue de l'Ecole

28320 Gas

Téléphone : 02.37.31.55.13

Pour information : Aucun texte d'ordre législatif ou réglementaire n'impose la mise en œuvre d'une procédure préalable de publicité et de mise en concurrence pour le choix d'un tel contrat de complémentaire santé. Toutefois, dans un souci de transparence, certaines collectivités se soumettent à une procédure ad hoc, en organisant un appel à partenariat reposant sur des critères de sélection (étendue des garanties par types de soins, tarifs de la cotisation, services, lisibilité du contrat, conditions de sortie, engagement de maîtrise de l'augmentation des primes, compatibilité avec le dispositif, etc.).

CCAS – Commune de GAS 10 Rue de l'Ecole 28320 GAS

☎ 02 37 31 55 13 courriel: mairiedegas@gmail.com

Site : <http://gas-mairie.info>